

C.O.S.

Affaire n° 08

Membres présents Messieurs :

GUETTARI Tahar Président

HADRI Djamel Secrétaire

Match (S) OLM-JSBA fixé le 14 Février 2020 à 14h30 programmé au stade communal d'EL-MARSA Pré-honneur (A)

- Attendu que cette rencontre de football programmée aux date, heure et lieu sus-indiqués ne s'est pas déroulée faute de présence de médecin (Article 21).

- Attendu après une attente règlementaire par les officiels, les équipes en présence et le service d'ordre, le match sus cité n'a pas eu lieu.

Par ces Motifs

La COS jugeant pour le compte de la ligue, donne match perdu par forfait à l'encontre de l'OLM avec défalcation de 02 points et une amende de 6.000 DA. (Elle attribue le gain au profit du club JSBA sur le score de Trois buts à Zéro (Conformément à l'article 21 des règlements généraux de la FAF).

Le Secrétaire

D. HADRI

Le Président

T. GUETTARI